



# PAOET

Projet d'Accompagnement Ecuménique pour le Togo



## BREVE NOTE SUR LA SITUATION SOCIOPOLITIQUE DU TOGO

(Lomé, le 18 AVRIL 2018)

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée par la montée de la tension sociopolitique au Togo. Tout est partie de la décision de la coalition de l'opposition de relancer, après deux mois de suspension, les marches de protestation contre le gouvernement.

Suite au blocage des travaux du dialogue inter-togolais depuis le 23 mars, la coalition des 14 partis de l'opposition constituée depuis septembre 2017 à l'appel du PNP de Tikpi Atchadam a en effet jugé nécessaire d'organiser trois « grandes marche de ras-le bol et de mise en demeure » les 11, 12 et 14 avril pour d'une part « exiger le retour à la Constitution originelle du 14 Octobre 1992, la révision du cadre électoral et l'instauration du droit de vote des togolais de l'étranger » et d'autre part « exiger l'arrêt immédiat des préparations unilatérales de consultations électorales, exiger la libération immédiate et sans conditions, de tous les prisonniers politiques, exiger l'arrêt immédiat des persécutions, des arrestations, des poursuites et des violences à l'encontre des militants et dirigeants des partis politiques de l'opposition et de la Société civile, exiger l'arrêt immédiat des entraves à l'exercice du droit constitutionnel de manifestation sur toute l'étendue du territoire national ».

Contrairement aux dispositions de la loi en vigueur sur les manifestations publiques, le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales a, le 08 avril, en réponse à la lettre d'information à lui adressée le 07 avril par les responsables des partis de l'opposition, interdit les marches projetées au motif que le règlement intérieur du dialogue inter-togolais a demandé la suspension des manifestations publiques des partis politiques pendant la durée du dialogue. Malgré la rencontre intervenue le 09 avril à Accra entre le facilitateur (le président du Ghana) et une délégation de la coalition de l'opposition, la mesure d'interdiction du gouvernement a été réaffirmée le 10 avril par le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile qui a averti que tout attroupement sera dispersé par les forces de l'ordre.

La coalition de l'opposition a de son côté choisi de maintenir les manifestations, sur la base des dispositions de la constitution du Togo, et appelé ses sympathisants à sortir massivement à Lomé et dans les villes de l'intérieur du pays.

C'est donc dans ce climat électrique que les manifestations ont été lancées le 11 mars. Comme on le craignait, les forces de l'ordre mais aussi les forces de défenses et de sécurité (c'est-à-dire des militaires) sont sortis en nombre et avec des moyens impressionnants pour empêcher les rassemblements des militants de l'opposition.

Le bilan de ces manifestations diffère selon les sources. La déclaration du porte-parole du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile en date du 14 avril, fait mention d'une quarantaine d'arrestations (20 personnes à Lomé et 20 personnes à Kpalimé dont 19 ont été libérées), de barricades, parfois enflammées

dressées par des jeunes sympathisants de l'opposition dans certains quartiers dans les villes de Lomé, de Kpalimé, d'Anié et de Sokodé, ainsi que de dégâts matériels sur les véhicules du président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), principal parti d'opposition, et du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de vie.

Lors d'une conférence de presse tenue le 18 avril, la coalition de l'opposition a, quant à elle, dit avoir enregistré «1 mort, 174 blessés dont 92 dans un état grave parmi lesquels des femmes et des enfants ; 253 arrestations dont 227 libérés à ce jour dont 26 personnes détenues à la prison civile de Lomé et une personne à Kpalimé)», sans oublier la « séquestration des leaders de la coalition » le 14 avril alors qu'ils étaient en réunion au siège de la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA, un parti de la coalition), et « une tentative d'assassinat sur la personne de M. Jean-Paul Fabre, président de l'ANC », acte pour lequel une plainte a va être déposée devant le tribunal de Lomé.

Comme ce fut le cas en octobre lors des manifestations interdites par le gouvernement, l'attitude des forces de sécurité a posé problème car ne répondant pas aux normes de respect des droits de l'homme : selon un reportage du correspondant de Radio France Internationale (RFI) en date du 12 avril sur les cas intervenus dans les quartiers Agoè et Zongo à Kpalimé (120 km de Lomé), des gendarmes et des militaires ont cassé des portails et sont entrés de force dans les maisons de paisibles citoyens qu'ils ont battus féroceement (certains dans leurs chambres) alors qu'ils n'avaient rien à voir avec les manifestations.

Devant cette situation, les chefs d'Eglise (EEPT et EMT) ont tenu une réunion le 16 avril pour réfléchir sur les actions à engager. Il a été convenu de rencontrer les responsables des partis politiques (pouvoir et opposition) et de publier une lettre pastorale. On a aussi travaillé sur un éventuel plan de sortie de crise pour, si nécessaire, sortir le dialogue de l'impasse.

Par ailleurs la CEDEAO a, lors d'un sommet extraordinaire tenu à Lomé le 14 avril sur la situation de la Guinée-Bissau, abordé le cas du Togo et décidé de confirmer les présidents Alpha Condé de la Guinée et Nana Akufo-Addo dans le rôle de facilitateurs. A ceux-ci, il a été demandé de reprendre contact avec les partis politiques togolais et de faire des recommandations au prochain sommet de la CEDEAO sur la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles, « dans le respect des délais légaux, des normes et principes de la démocratie et de l'Etat de droit ». Reste maintenant est à savoir quand le dialogue inter-togolais va effectivement reprendre.



Accompagnateur Ecuménique,

*[Signature]*  
**Comlan Prosper DEH**